

Contact: John Phelan +32 (0)2 789 24 01
Date: 12/03/2014
Reference: BEUC-PR-2014-007

L'UE adopte une législation ambitieuse sur la protection des données personnelles

Le Parlement européen a donné son feu vert à une refonte de la législation régissant la protection des données à caractère personnel lors d'un vote crucial qui s'est déroulé aujourd'hui.

Une fois qu'elle sera approuvée par le Conseil européen, la proposition de Règlement général sur les données à caractère personnel sera applicable dans les 28 Etats membres européens. Elle modernise ainsi la législation adoptée en 1995. Les mesures positives concernent notamment :

- **La compétence territoriale** – Quel que soit le pays où se trouve son siège, une entreprise est tenue de respecter la législation européenne si elle cible des utilisateurs basés en Europe.
- **Des définitions** – En particulier, la signification juridique de « données à caractère personnel » reste large et inclut désormais les adresses IP des ordinateurs.
- **Des Principes et des droits** – Notamment en ce qui concerne la « minimisation des données » et leur « portabilité ».
- **Les voies de recours** – Des actions juridiques collectives sont désormais possibles en cas d'infraction, de perte ou de vol des données personnelles de plusieurs personnes, lorsque les données sont sous le contrôle d'une entreprise.

Le texte est désormais entre les mains du Conseil, à qui le BEUC demande expressément de conclure le processus législatif rapidement.

Monique Goyens, Directrice Générale du Bureau Européen des Unions de Consommateurs, a déclaré :

« Cette législation européenne sur la protection des données personnelles peut être l'élément déclencheur d'un renversement de tendance en faveur des utilisateurs. C'est urgent et bien tardif.

« La plupart des consommateurs n'ont pas conscience que leurs droits sont bafoués lorsqu'ils sont en ligne, à cause de pratiques commerciales qui sont aujourd'hui monnaie courante. Ceux qui en sont au courant ont peu de moyens de contrôler la façon dont les données concernant leur vie quotidienne, leurs habitudes d'achat, leur utilisation des médias sociaux, leurs opinions politiques, leurs loisirs, leurs données financières et leurs dossiers médicaux sont récupérées et exploitées. Il faut leur restituer ce contrôle et cette conscience.

« Chaque jour, l'utilisation des données personnelles génère des milliards d'euros. Les entreprises doivent cesser de considérer les consommateurs comme des marchandises et commencer à les voir comme des citoyens jouissant de droits et dont il faut regagner la confiance. Cette nouvelle législation doit garantir aux utilisateurs que leur confiance ne sera pas mise à mal dans les années à venir.

« Nous ne devons pas perdre de vue qu'en Europe la notion de protection des données personnelles n'est pas une mode passagère ou une cause éphémère. Il s'agit là d'un droit fondamental et ce depuis longtemps. Le monde d'internet a beau ne pas connaître de frontières, l'acquisition commerciale, l'exploitation, la rétention et la vente de données personnelles, où qu'elles aient lieu, ne doivent en aucun cas bafouer ce droit. Nous saluons le fait que cette législation prévoit que

Bureau Européen des Unions de Consommateurs AISBL | Der Europäische Verbraucherverband

Rue d'Arlon 80, B-1040 Brussels • Tel. +32 (0)2 789 24 01 •
press@beuc.eu • www.beuc.eu • www.twitter.com/beuctweet

TVA: BE 0422 071 051 • EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45

quiconque a affaire aux consommateurs européens doit respecter les normes juridiques européennes. L'UE doit maintenant prendre une forte avance en la matière et définir une norme à l'échelle mondiale.

« Les députés européens ont traité cette question avec sérieux et voté en faveur de protections juridiques ambitieuses et appropriées. Le défi consiste maintenant à s'assurer que tout le travail abattu ne soit pas balayé d'un revers de main par les représentants des gouvernements nationaux au sein du Conseil ou par la pression transatlantique. »

Consulter [ici](#) les messages clés du BEUC sur les lois européennes définissant la Protection des données à caractère personnel.

FIN